



FORMATION DE BASE A L'ACCOMPAGNEMENT DE RANDONNEES PEDESTRES 13-14-15 AVRIL 2012 A LA ROQUE D'ANTHERON (13)

Public concerné :

Les adhérents FSGT ayant déjà une expérience de la randonnée et souhaitant renforcer ou conforter leurs connaissances en vue de s'investir dans l'animation de cette activité.

Objectif :

Maîtriser les connaissances de base nécessaires à l'animation de la vie associative et à la préparation, l'accompagnement et la conduite de randonnées pédestres. Connaître les règles et la législation applicables à cette pratique.

Thèmes abordés :

La FSGT et l'organisation du sport en France.- Législation et environnement juridique propres à la randonnée - Lecture de carte et orientation - Préparation d'un itinéraire - Produire de la sécurité - Physiologie et prévention des accidents - Sociologie et conduite de groupe.

Forme :

La formation sera organisée de manière à permettre l'échange d'expérience et l'apport de connaissances. Elle alternera des séances théoriques et des séances pratiques.

Intervenants :

- Alexandre Caribone, délégué départemental du comité FSGT 13
- Cédric Gillet, formateur permanent de la ligue PACA FSGT
- Jean-Pierre Elicki, formateur fédéral BFA rando, accompagnateur moyenne montagne
- Michel Allard, formateur fédéral BFA, pilote CDA Pleine nature du Comité FSGT 13
- Robert Peiron, formateur fédéral BFA rando, accompagnateur de randonnées pédestres
- Sébastien Gutierrez, psychologue du sport

Lieu :

Village familial de vacances « Le Hameau de La Baume » à la Roque d'Anthéron (13)

Dates :

Du vendredi 13 avril (19h00) au dimanche 15 avril 2012 (18h00)

Participation financière :

100,00 € par participant. Ce montant correspond à une partie du coût de l'hébergement et de la restauration, le reste des frais est pris en charge par le comité des Bouches du Rhône.

Informations complémentaires :

- Dans ce type de formation, les prises de repas et les moments de détente sont importants, aussi l'hébergement sur le site durant la totalité du stage est impératif, y compris pour les participants, qui habitent à proximité du lieu du stage.
- L'hébergement se fera dans le village de vacances où se déroulent les formations. La participation financière demandée comprend les frais pédagogiques et d'organisation, l'hébergement en gîtes de 4 ou 5 lits et les repas du dîner du vendredi au déjeuner du dimanche. Signaler à l'inscription toute demande particulière concernant un régime alimentaire ou le souhait de partager un gîte avec un autre participant. Tous frais d'hébergement supplémentaires entraînés par une demande particulière seront facturés à l'intéressé.
- A l'issue de la formation, les participants recevront un certificat attestant de leur participation à celle-ci. Les détenteurs du livret fédéral d'animation pourront le faire viser au comité après la formation. Cette formation peut également permettre de valider certaines UF de l'UC1 du Brevet Fédéral d'accompagnateur de randonnées mais doit être complétée par d'autres modules spécifiques.



**FORMATION DE BASE A L'ACCOMPAGNEMENT DE RANDONNEES PEDESTRES
13-14-15 AVRIL 2012 A LA ROQUE D'ANTHERON (13)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner au comité 13 avant le 10 mars 2012**

Nom du club :

Adresse du club :

Existe-t-il déjà une activité randonnée pédestre organisée au sein du club ? oui non

Si oui,
nom du responsable de l'activité :

Ses coordonnées téléphoniques :

Son adresse électronique (facultatif) :

Si non, le club a-t-il en projet la création de cette activité en son sein ? oui non

Participants inscrits par le club :

Nom	Prénom	Code ⁽¹⁾ exp	Téléphone	N° licence FSGT
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Montant du règlement global : 100,00 € x⁽²⁾ = €

joint par chèque n° libellé à l'ordre de « comité FSGT 13 »

Le club verse la part totale de la participation demandée au moment de l'inscription. Il lui appartient ensuite, en fonction de ses orientations, de récupérer ou non auprès des participants qu'il a inscrits une part plus ou moins importante de ce montant.

(1) Codes expérience : 1 - animateur de randonnées ayant déjà suivi une formation pour cette animation
2 - animateur de randonnées n'ayant suivi aucune formation pour cette animation
3 - pratiquant de la randonnée en collectivité (club, C.E. ou autre)
4 - pratiquant de la randonnée à titre individuel (famille, amis)

(2) Nombre de participants inscrits par le club.